

タルガ今國モ同ジク其ノ必要ヲ認メ過般來本會内ニ調査委員會ヲ設ケテ慎重審議中ナリシ所此程左ノ通り其ノ意見ノ決定ヲ見タリ依テ茲ニ本調査會ノ意見竝ニ理由書ヲ印刷ニ付シ當局竝ニ海事關係各方面及び本邦代表トシテ今回ジュネヴニ出張セラルベキ各代表者竝ニ顧問各位ニ配付シ以テ其ノ參考ニ資セムト欲ス。

第二 議案竝ニ質問書

第三國國際勞動總會ニ附議セラルベキ議題ノ第八タル海員關係事項竝ニ之ニ關シ國際勞動事務局理事會ヨリ各國政府ニ宛テ照會シ來リタル質問書沿革ハ左ノ如シ

Question 8 de l'ordre du jour.

(A) Interdiction de l'emploi de toute personne âgée de moins de 18 ans au travail des soutes et des chaufferies.

Votre gouvernement est-il disposé à admettre l'âge de 18 ans comme âge minimum pour les chauffeurs et les souteurs ?

(B) Visite médicale obligatoire des enfants employé a bord des bateaux.

(1) Votre gouvernement est-il disposé à admettre l'obligation d'une visite médicale pour tous les enfants employés à bord des navires ?

(2) Dans l'affirmative est-il d'avis que cette visite ne devrait avoir lieu qu'au moment de l'entrée dans la marine marchande ou qu'elle devrait être renouvelée périodiquement jusqu'à un certain âge, 18 ans par exemple.

N.B.—Nous, vous serions reconnaissants d'envoyer sur ces questions, en même temps que votre réponse aux questionnaires, tous documents ou textes de lois ou d'articles qui pourraient aider à l'élaboration du projet de convention.

協議事項第八ニ對スル質問

(甲) 石炭庫及汽罐ノ作業ニ關シ總テ十八歳未満ノ者ノ使用ヲ禁止スルノ件

一、貴國政府ハ十八歳ヲ火夫又ハ石炭夫ノ最低年齢ト認ムルニ異議ナキヤ

(乙) 船舶ニ使用スル兒童ノ強制體格検査ノ件

一、貴國政府ハ船舶ニ使用スル一切ノ兒童ニツキ強制體格検査ヲ施行スルニ異議ナキヤ

二、然リトセバ右體格検査ハ各兒童ガ最初ニ船舶ニ乗組ム際ニ限り行フベシトノ意見ヲ有セラル、ヤ又ハ一定ノ年齢例バ十八歳ニ至ル迄ハ周期的ニ之ヲ行フベシト思考セラルヤ

(備考) 尙貴國政府ハ本質問ニ對スル回答ト同時ニ本件ニ關スル協約草案ヲ調製スル爲メ參考トナルベキ總テノ現行法令(Lois ou d'articles)ノ内容御通知相成度候 (譯責在本會)